



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2023-23**

Séance du 12/10/ 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Etainhus, légalement convoqués se sont réunis à la Mairie d'Etainhus, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rémi MALO, le Maire,

**Etaient présents** : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Bérénice GAND, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Caroline TOUTAIN, Julien MERVILLE, Fabien LEROY et Lucie GOULET, formant la majorité des membres en exercice,

**Absente excusée** : Jean-Pierre BANCTEL (pouvoir Dominique CAPRON)  
Sophie COMONT (pouvoir Bérénice GAND)

**Absente** : Cyrille GUILLEMARD, Christophe RECHER

**Secrétaire de séance** : Véronique MOREL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20231012-2023-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2023

Publication : 27/10/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Absent(s) : 4

Pouvoir(s) : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention(s) : 0

### DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT Annexe au terrain de football « tribune »

Date de convocation

05/10/2023

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer des travaux à la tribune du terrain de football devenue très vétuste.

Les travaux consisteraient au remplacement de la toiture et de poser des bardages en clin bois.

Le montant des travaux est estimé à 12 878.30 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant TTC : 15 453.96 €

Montant TVA : 2 575.66 €

Montant HT : 12 878.30 €

Montant subvention Département 30 % : 3 863.49 €

Montant récupération TVA (16.404 %) : 2 112.56 €

**Autofinancement : 9 477.91 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte à l'unanimité de solliciter l'aide financière du Département
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent
- D'inscrire au budget primitif 2024 les crédits nécessaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,



Rémi MALO